

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL

ETAT CIVIL

Vous devez être de :

- Nationalité française
- Ou un étranger justifiant d'un titre de séjour valable sur le territoire français

LES CRITERES

- L'adéquation entre la taille de la famille et celle du logement vacant
- Les ressources du foyer par rapport au loyer

Sont examinées toutes informations fournies par les candidats et qu'ils jugeront utiles à l'étude de leur demande

CALCUL DES RESSOURCES

Le calcul de vos ressources est établi de la façon suivante :

Calcul de vos ressources :
$$\frac{\text{Loyer principal} + \text{charges} - \text{APL}^* \text{ (ou AL}^*)}{\text{Ressources de la famille}}$$

Le calcul de vos ressources permet de chiffrer l'effort financier qui représentera le loyer pour votre ménage. Ce taux ne doit pas dépasser 30%.

*APL : l'Aide Personnalisée au Logement

*AL : l'Aide au Logement

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Géraldine TETIN, place de l'Eglise 38760 SAINT-PAUL DE VARCES afin de constituer le dossier de demande de logement communal. La liste des pièces justificatives pour l'instruction de la demande de logement sont énumérées dans la délibération parue au JO n° 2021-057 du 6 mai 2021 portant adoption d'un référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mise en œuvre dans le cadre de la gestion locative. Les informations collectées relèvent de mesures précontractuelles d'appréciation de solvabilité et de conclusion d'un bail et de ses annexes.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Marie Plano, agent d'accueil réceptionnant les dossiers papier ou mail, Géraldine Tétin, chargée du contrôle et de l'anonymisation des dossiers, l' élu en charge des affaires sociales. Les membres du CCAS constituant la commission logement n'auront accès qu'à des fiches anonymisées des candidatures.

Les données sont conservées depuis le dépôt des dossiers par les candidats jusqu'à la tenue de la commission logement et l'attribution du logement. Les données seront ensuite détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : Géraldine Tétin, Mairie de Saint-Paul de Varces, Place de l'Eglise 38760 SAINT-PAUL DE VARCES, tél : 04 76 72 81 88, geraldine.tetin@saintpauldevarces.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.